

Blagnac, France, le 02 juin 2017  
Montréal, Canada

### **Modification du programme de rachat d'actions**

**SOGECCLAIR**, concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée pour l'aérospatial et le transport, annonce que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 18 mai 2017, a décidé d'adopter la septième résolution amendée, relative à l'autorisation de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions, qui fixe le prix maximum d'achat à 90 euros par action au lieu de 60 euros tel que figurant dans le descriptif du programme de rachat d'actions du document de référence 2016, et de porter le montant maximum de l'opération de 17 400 000 à 26 100 000 euros.

**Prochain communiqué : chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, le 26 juillet 2017 après Bourse**

#### ***A propos de SOGECCLAIR***

Concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée, SOGECCLAIR apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial et transports. Accompagnant ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service, le Groupe compte près de 1400 collaborateurs répartis dans le monde entier afin d'offrir un service de qualité et de proximité à tous ses clients.

SOGECCLAIR est coté sur Euronext Paris – Compartiment C – Indice Euronext® Family Business -Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150  
(Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

#### **Contacts :**

Philippe ROBARDEY, Président Directeur général SOGECCLAIR +33(0)5 61 71 71 71  
Marc DAROLLES, Directeur général adjoint SOGECCLAIR +33(0)5 61 71 71 71  
[www.sogclair.com](http://www.sogclair.com)